

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Formation

### Présentation

**OA Talents** est un organisme de formation enregistré sous le numéro La DIRECCTE 11 75 55183 75 dont le siège social est établi 55 Boulevard Pereire, Paris 17. **OA Talents** développe, propose et dispense des formations en présentiel intra entreprise dans les domaines de la Mixité professionnelle, du Leadership, de l'Intelligence émotionnelle, de l'Excellence Relationnelle Clients, du Développement des talents féminins et de l'Intelligence Collective.

### Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de Formation **OA Talents** relatives à des commandes passées auprès de **OA Talents** par tout client professionnel (ci-après « le Client »). **OA Talents** se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site [www.oatalents.com](http://www.oatalents.com). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de **OA Talents** prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'**OA Talents** ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'**OA Talents** lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

### Champ d'application

Les dispositions du présent document concernent des formations intra entreprise développées sur mesure et exécutées dans des locaux mis à disposition par le Client. Chaque fois que des séances de coaching individuelles sont proposées pour compléter les sessions en collectif, les séances de coaching sont fixées d'un commun accord avec le client (lieux, dates et heures), et peuvent se réaliser en présentiel dans des locaux mis à disposition par le Client, ou en Distanciel (Via des liens Skype ou Teams).

### Documents contractuels

Toute formation intra-entreprise fait préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par **OA Talents**. Une fois cette proposition acceptée par le Client, **OA Talents** fait parvenir à son Client en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par le Code du Travail. Le client engage contractuellement **OA Talents** en lui en retournant un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

La proposition et les prix indiqués par **OA Talents** sont valables un (1) mois à compter de l'envoi de la convention de formation. La signature de la convention de formation implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles peuvent être modifiées par **OA Talents** à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

L'inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé par les deux parties et un acompte de 30% de la prestation réglé à la signature du contrat. Les modalités pratiques de la Formation : lieu, dates, horaires des séances, matériel technique et pédagogique nécessaires sont précisées entre l'organisme de formation et le Client.

Chaque session de formation fait l'objet d'une attestation de présence dûment signée par les stagiaires. Cette feuille d'émargement signée est adressée par **OA Talents** au Service Formation du Client. Une copie est conservée par l'organisme de formation.

### **Tarif, facturation et règlement**

Les tarifs OA Talents sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. Le tarif ne comprend pas les frais de déplacement et d'hébergement (Hors Région parisienne) qui font l'objet d'une facturation séparée avec justificatifs à l'appui.

Les règlements se font par virement selon les coordonnées bancaires fournies par **OA Talents**.

Le paiement de l'acompte de 30% se fait à réception de facture et avant le début de la prestation.

Le paiement du solde se fait à réception de facture, après le dernier jour de la formation.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal est appliquée, à laquelle s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. L'intégralité des conditions de paiement figurent sur les factures.

### **Refus de commande**

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation **OA Talents** sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, **OA Talents** peut refuser d'honorer la commande sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **Conditions d'annulation et de report de l'action de formation**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure : - si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à **OA Talents** à titre d'indemnité forfaitaire. - si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à **OA Talents** à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins trois jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [regineledinh@oatalents.com](mailto:regineledinh@oatalents.com). La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

### **Règlement par un Opérateur de compétences (OPCO)**

En cas de règlement de la prestation par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO et de s'assurer de l'acceptation de sa demande. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à **OA Talents**. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par **OA Talents** au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à **OA Talents** au premier jour de la formation, **OA Talents** se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### **Limitations de responsabilité OA Talents**

La responsabilité **OA Talents** ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à **OA Talents**. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité **OA Talents** est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité **OA Talents** est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité **OA Talents** ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

**OA Talents** ne peut être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à **OA Talents**, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, confinement national déclaré par le gouvernement, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **OA Talents**.

### **Propriété intellectuelle**

**OA Talents** est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par **OA Talents** pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive **OA Talents**. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès **OA Talents**. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations.

### **Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par **OA Talents** au Client. **OA Talents** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

### **Protection des données à caractère personnel du stagiaire**

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services **OA Talents** en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à OA Talents, 55, Boulevard Pereire, Paris 17. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par OA Talents aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

### **Attribution de compétence**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre **OA Talents** et ses Clients.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la Compétence Exclusive du Tribunal de Commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt **OA Talents** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### **Election de domicile**

L'élection de domicile est faite par Doma@Paris, Domiciliataire, siège social 55, Boulevard Pereire, 75017 Paris.

### **OA Talents**

Conseil - Formation - Coaching  
SASU au capital de 10 000 euros  
Siret : 804 997 153 00015 - RCS : PARIS - NAF : 7021Z  
TVA Intracommunautaire : FR 28 804 997 153  
Numéro d'enregistrement La DIRECCTE 11 75 55183 75